



CONTRAT GRD-F : ANNEXE 7

Modalités spécifiques du GRD

Version : 01/01/2022

Références au site internet et aux Référentiels du GRD

Lorsque le présent contrat fait référence au « Site internet du GRD » ou à « l'Adresse internet du GRD », il s'agit du site internet www.gaz-de-barr.fr

Lorsque le présent contrat fait référence aux « Référentiels », il s'agit :

- du Référentiel Clientèle disponible à la même adresse internet
- de la Documentation Technique de Référence disponible à la même adresse internet

Lorsque le présent contrat fait référence « au(x) Catalogue(s) des prestations », il s'agit des catalogues des prestations disponibles à la même adresse internet

Lorsque le présent contrat fait référence à « la Plate-forme d'échanges », il s'agit du Portail réservé aux Fournisseurs, accessible via l'adresse internet du GRD, et de manière plus élargie les pages du site internet du GRD destinées aux Fournisseurs.

Les règles d'accès et d'utilisation du Portail sont décrites à la même adresse ainsi qu'en annexe 8 du présent contrat. Les demandes de prestations au titre du Catalogue des prestations du GRD sont formulées par le Fournisseur via la Plate-forme d'échanges du GRD.

Contact pour demandes relatives aux données à caractère personnel

En cas de difficulté dans l'exercice des droits, l'Utilisateur peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante :

1 rue du lycée BP 20037 67141 BARR CEDEX

Données de comptage Calendrier de mise à disposition des données de comptage

Les fréquences de relève peuvent évoluer à l'initiative du GRD.

Les compteurs des Points de Livraison HTA sont relevés chaque semaine.

Pour les Points de Livraison BT, la date indicative du prochain Relevé ("date théorique de relève") est fournie sur le Portail du Distributeur.

Le calendrier de mise à disposition des données du Point de Livraison concerné n'est pas affecté par un changement de Fournisseur. À titre d'information, les Clients peuvent aujourd'hui transmettre au GRD leurs Index en retournant la carte T laissée par le releveur lors de son passage et sur l'agence en ligne disponible sur le site internet du GRD.